

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er JUIN 2017

EXTENSION DE PÉRIMÈTRE ET DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de LILLEBONNE – Département de SEINE MARITIME

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AK 327 pour une contenance totale de 63m².

POS/PLU : Zone UC /ABF Zone A

PROJET : Acquisition de cette parcelle afin de réimplanter le cabinet de prothésiste dentaire présent sur la parcelle AK n° 293 incluse dans le périmètre de l'opération

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 28 juin 2017 - Favorable

PROPRIÉTAIRE : **Jean-Marc HERICHER**

ÉVALUATION
DOMANIALE : En cours d'instruction


IMPUTATION : **Compte n°– 904142**
Enveloppe projet supplémentaire: 82000 € pour le porter à 2 573 000 €

ROUEN le **14 SEP. 2017**

Pour le Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie, absent,
le 1^{ER} Vice- Président du Conseil d'Administration
de l'EPF Normandie,


Luc LEVIENNIER

Pour Le Directeur Général de l'EPF Normandie, absent,
La Directrice Générale Adjointe,
de l'EPF Normandie,


Pour la Préfète et par délégation
l'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales
Christine MUTEL
chargée du pôle "politiques publiques"


Christine GIBRAT